



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°46/2025

Date de convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage : 11 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à vingt-heures, le jeudi dix-huit septembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, TWARDAWA, MANASSÉ, Mrs AUGROS, JACQUIER, GAILLARD, RICHARD, DIENNE, BIGOT, FISCHER,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mr SAILLARD avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER , Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme MANASSÉ, Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme FAYAT , Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr GUIBERT avec pouvoir à Mme BELABED.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr LAMÉ, Mr GUIVARC'H .

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : ACQUISITION FONCIERE PARCELLES AC N°45 ET B N°525

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Considérant que les parcelles AC n°45 et B n°525 sont en vente ;

Considérant que la parcelle AC n°45 est située en zone inondable et pourrait être aménagée en vue de la prévention des inondations ;

Considérant que cette parcelle constitue une des voies d'accès au passage à niveau n°7 ;

Considérant que la parcelle B n°525 située chemin des hacots dans le bois de Misère est classée en espace boisé classé ;

A ce titre, cette parcelle constitue un enjeu, paysager et écologique. Son acquisition par la commune garantira le maintien de ce corridor écologique tout en préservant le patrimoine arboré de la parcelle ;

Vu l'inscription au budget primitif 2025 à l'article 2111 du montant nécessaire à l'acquisition ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250918-46-2025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

DECIDE d'acquérir la parcelle AC n°45 d'une superficie de 9128 m² et la parcelle B n°525 d'une superficie de 345 m², le tout pour le prix de 7104,75 euros hors frais de notaire.

AUTORISE Mr le maire à signer tous documents pour la réalisation de cette acquisition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°47/2025

Date de convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage : 11 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à vingt-heures, le jeudi dix-huit septembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Étaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, TWARDAWA, MANASSÉ, Mrs AUGROS, JACQUIER, GAILLARD, RICHARD, DIENNE, BIGOT, FISCHER,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mr SAILLARD avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER , Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme MANASSÉ, Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme FAYAT , Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr GUIBERT avec pouvoir à Mme BELABED.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr LAMÉ, Mr GUIVARC'H .

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : CONVENTION BILATÉRALE POUR LA MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – BAILLEUR FOYERS DE SEINE-ET-MARNE

La Loi portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 rend obligatoire la gestion des contingents de réservations des logements sociaux en flux afin de fluidifier les processus d'attributions.

La ville de Saint-Germain sur Morin bénéficie des droits de réservation de logements locatifs sociaux, en contrepartie de garanties d'emprunts au profit de bailleurs sociaux.

Ces droits étaient jusqu'à présent gérés « en stock », c'est-à-dire par l'identification précise de chaque logement réservé au sein d'un programme.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250918-47-2025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025

La Loi ELAN modifie les modalités de gestion et généralise une gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1, L441-5, R.441-5-3 et R441-5-4,

Vu la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment ses articles 4 et 5,

Vu la Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,

Vu la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu la délibération n°11-04-24 du 7 avril 2011, prise par le SAN du Val d'Europe, approuvant le transfert du droit de réservation de logements détenu par le SAN au profit des communes,

Vu la Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

Vu l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2021-2026, approuvé par délibération du 9 mars 2023,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,

Vu la délibération n°24-02-12 du 29 février 2024, approuvant le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Informations aux Demandeurs de Val d'Europe Agglomération,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 juin 2024,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juin 2024,

Considérant la généralisation du système de gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux,

Considérant que les bailleurs doivent se mettre en conformité et en lien avec les réservataires et signer une convention de gestion des réservations en flux avec chaque réservataire de logements,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux des Foyers de Seine-et-Marne,

-**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de gestion en flux avec le bailleur social « Les Foyers de Seine-et-Marne ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250918-47-2025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°48/2025

Date de convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage : 11 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à vingt-heures, le jeudi dix-huit septembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, TWARDAWA, MANASSÉ, Mrs AUGROS, JACQUIER, GAILLARD, RICHARD, DIENNE, BIGOT, FISCHER,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mr SAILLARD avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER , Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme MANASSÉ, Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme FAYAT , Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr GUIBERT avec pouvoir à Mme BELABED.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr LAMÉ, Mr GUIVARC'H .

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé de Mr le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE la création à compter du 1^{er} octobre 2025 d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.

DIT que la dépense sera prévue au BP 2025 à l'article 64111

Vote pour 22, une abstention Mr BIGOT.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,


Christine PERROT.



Le Maire,


Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250918-48-2025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°49/2025

Date de convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage : 11 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à vingt-heures, le jeudi dix-huit septembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, TWARDAWA, MANASSÉ, Mrs AUGROS, JACQUIER, GAILLARD, RICHARD, DIENNE, BIGOT, FISCHER,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mr SAILLARD avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER , Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme MANASSÉ, Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme FAYAT , Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr GUIBERT avec pouvoir à Mme BELABED.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr LAMÉ, Mr GUIVARC'H .

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Mr le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

DECIDE la création à compter du 1^{er} octobre 2025 de deux postes d'adjoint technique à temps complet.

DIT que la dépense sera prévue au BP 2025 à l'article 64111

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,


Christine PERROT.



Le Maire,


Gérard GOUROVITCH

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20250918-49-2025-DE
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°50/2025

Date de convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage : 11 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq à vingt-heures, le jeudi dix-huit septembre le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Marie-France, DIEUMEGARD Agnès, PERROT, ROUÉ, BELABED, FAYAT, TWARDAWA, MANASSÉ, Mrs AUGROS, JACQUIER, GAILLARD, RICHARD, DIENNE, BIGOT, FISCHER,

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents . Mr SAILLARD avec pouvoir à Mme TWARDAWA, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mr JACQUIER , Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme MANASSÉ, Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme FAYAT , Mr LEBoulLENGER avec pouvoir à Mme ROUÉ, Mr ROBBE avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mr GUIBERT avec pouvoir à Mme BELABED.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ, Mr LAMÉ, Mr GUIVARC'H .

Mme PERROT a été élue secrétaire.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE VAL D'EUROPE AGGLOMERATION SOUTIEN DES POLITIQUES EN MATIERE D'EMPLOI INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES ECLAIRAGE ORNEMENTATION CHESSY ET SERRIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2025/DRCL/BLI n°2 du 28 février portant modification du statut de Val d'Europe Agglomération

Considérant que par délibération en date du 25 juin 2025, Val d'Europe Agglomération a délibéré sur une proposition de modification de ses statuts ;

Considérant que la présente proposition de modification statutaire porte sur deux objets :

Accusé de réception en préfecture 077-217704139-20250918-50-2025-DE Date de télétransmission : 24/09/2025 Date de réception préfecture : 24/09/2025
--

1. Une précision concernant la compétence supplémentaire sur le soutien des politiques en matière d'emploi dans le cadre de la future adhésion à la Mission Locale qui n'était pas jusqu'à présent intercommunale, il est nécessaire de préciser les statuts comme suit :

9° Le soutien des politiques en matière d'emploi, **d'insertion professionnelle et sociale des jeunes**, d'enseignement, de formation et au développement du pôle universitaire ;

2. Une nouvelle compétence supplémentaire concernant l'éclairage d'ornementation :

Suite à une observation de la Préfecture il convient de préciser la compétence de Val d'Europe Agglomération comme suit :

19° Eclairage d'ornementation : gestion des illuminations festives place d'Ariane sur les communes de Chessy et Serris : achat, entretien, installation et démontage.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la modification statutaire proposée par Val d'Europe Agglomération telle qu'exposée ci-dessus en intégrant les compétences supplémentaires suivantes :

9° Le soutien des politiques en matière d'emploi, **d'insertion professionnelle et sociale des jeunes**, d'enseignement, de formation et au développement du pôle universitaire ;

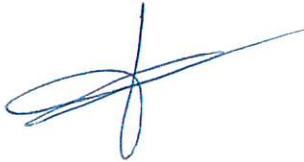
19° Eclairage d'ornementation : gestion des illuminations festives place d'Ariane sur les communes de Chessy et Serris : achat, entretien, installation et démontage.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de Seine et Marne et à Monsieur le Président aux communes de Val d'Europe Agglomération.

Vote pour 22, un contre Mr BIGOT.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.